Régie des alcools, des courses et des jeux
Québec

Déclaration du lieu d'emballage et d'empaquetage effectués en sous-traitance

Le titulaire d'un permis de brasseur, d'un permis de distillateur, d'un permis de fabricant de vin ou d'un permis de fabricant de cidre qui fait exécuter, pour son compte, des activités d'emballage et d'empaquetage de contenants de boissons alcooliques qu'il fabrique, doit déclarer à la Régie qu'une entente de service a été conclue avec une personne qui possède l'équipement et les compétences nécessaires pour effectuer ces activités à son établissement.

La Régie doit recevoir la déclaration avant que les activités d'emballage et d'empaquetage soient effectuées en sous-traitance.

1 Renseignements sur le titulaire de permis de fabricant de boissons alcooliques

Nom du titulaire : _____

Numéro de permis attribué par la Régie : _____

2 Renseignements sur l'établissement où seront effectuées des activités d'emballage et d'empaquetage en sous-traitance

Les boissons alcooliques peuvent être entreposées à l'établissement du sous-traitant jusqu'à ce qu'elles soient vendues par le titulaire. L'établissement pourrait faire l'objet d'une inspection en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

Nom de l'établissement : _____

Date de début des activités : ____ (Année) ____ (Mois) ____ (Jour)

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (jour) : _____ (Poste) Courriel : _____

Personne responsable de l'établissement : _____

3 Renseignements sur l'entente de service

Une entente de service doit être conclue entre le titulaire de permis de fabricant de boissons alcooliques et la personne qui effectura les activités en sous-traitance. Les conditions prévues à l'article 12 du *Règlement sur les conditions applicables aux activités effectuées en sous-traitance pour le compte d'un titulaire de permis* devront être respectées.

Date de l'entente de service : ____ (Année) ____ (Mois) ____ (Jour)

4 Déclaration

☐ Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques.

_____
Prénom et nom

Date : ____ (Année) ____ (Mois) ____ (Jour)

5 Transmission du formulaire

Vous devez informer la Régie de tout changement lié à cette entente de service. Veuillez faire parvenir ce formulaire par courriel à l'adresse **fabricants.reception@racj.gouv.qc.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6

6 Protection des renseignements personnels

La Régie ne collecte que les renseignements personnels qui sont nécessaires à l'exercice de ses activités et à l'application des lois dont elle a la responsabilité, notamment celles concernant des demandes de permis ou de licence. Omettre de fournir ces renseignements peut entraîner un refus du service demandé. Les renseignements personnels collectés peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été collectés ou à des fins compatibles. Ils peuvent entre autres servir pour la production de statistiques, d'étude, de sollicitation à remplir un sondage de satisfaction, d'inspection, d'enquête ou de vérification d'antécédents judiciaires. Ils peuvent également être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il est possible de consulter ses renseignements personnels, en obtenir une copie ou les faire corriger. Les Règles de gouvernance des renseignements personnels de la Régie sont disponibles sur son site Web au **racj.gouv.qc.ca/renseignementspersonnels**.